

d) L'accueil de l'élève par les professeurs de collège dans sa classe ordinaire.

Les heures de cours en classe ordinaire ont pour but de développer les compétences sociales et les acquisitions scolaires des élèves. Chaque inclusion donne lieu à la mise en place d'un projet d'inclusion rédigé par la coordonnatrice en concertation avec les professeurs de la classe. Il présente le jeune et son projet ainsi que les objectifs poursuivis par l'inclusion.

Afin d'accompagner au mieux la scolarisation des élèves en situation de handicap, des aménagements et adaptations pédagogiques sont mis en place au sein de la classe. Ces aménagements et adaptations pédagogiques spécifiques sont construits par les professeurs de collège de la classe de l'élève, avec l'éventuelle collaboration de la coordonnatrice de l'ULIS. Cette dernière, par sa connaissance des spécificités de l'élève, peut aider les professeurs à apporter une réponse construite et organisée, destinée à faciliter l'accès de l'élève aux apprentissages.

e) Les temps de regroupement au sein de l'ULIS

L'organisation pédagogique au sein de l'ULIS favorise et privilégie :

- La dynamique de groupe, la valorisation de chaque jeune et les interactions entre élèves
- L'expression, la communication, la créativité en instaurant dans la classe un climat de respect, de sécurité, d'écoute et d'échange.
- Le soutien et l'accompagnement des temps d'inclusion.
- La pratique d'une organisation démocratique et citoyenne (coopération, solidarité, civisme).

Les objectifs principaux de ces temps sont :

- L'acquisition des savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter
- Le travail sur la structuration du temps et de l'espace
- La gestion des comportements et des règles de vie
- L'apprentissage de l'autonomie
- Le développement de l'expression orale et écrite ainsi que de la communication
- Le développement de la curiosité et l'accès à la culture

f) Des groupes de besoins

L'analyse des évaluations et des observations permet d'établir des groupes modulables d'apprentissage, de mettre en place des séances de remédiations pédagogiques.

La constitution de ces groupes est liée aux difficultés et aux besoins de chacun, pour une période donnée et dans un domaine d'apprentissage défini. Elle répond à des nécessités pratiques liées à l'hétérogénéité du groupe et à une volonté pédagogique d'interaction entre les élèves.

La présence des AESH favorise la mise en place de ces groupes.